

ACTUALITÉS

Emploi des personnes handicapées : plus de 1 400 contrats en alternance signés



EN PRATIQUE

Publié le : 05.06.2015 - Modifié le : 06.03.2018

Aux côtés de l'Agefiph, Opcalia participe à l'accès à l'emploi des personnes handicapées. En mars 2014, ils signaient une convention visant le développement de l'insertion professionnelle et la qualification des demandeurs d'emploi handicapés, notamment via l'alternance.

L'alternance, un tremplin pour l'intégration professionnelle des personnes handicapées

Un an après la signature du partenariat, les résultats dépassent les espérances des partenaires ! A la fin 2014, 1489 contrats en alternance ont été financés par Opcalia et signés au sein de 813 entreprises. La convention visant la signature de 1000 contrats, c'est 50% de plus que prévu, soit 489 personnes handicapées supplémentaires qui ont pu accéder à une formation et à l'emploi.

Favoriser l'accès à l'emploi en accompagnant les branches

Plus précisément, sur la totalité des contrats signés, 89 étaient des contrats d'apprentissage et 1 400 des contrats de professionnalisation ; cette large mobilisation des contrats pro s'expliquant notamment par le suivi sur mesure des contrats Prodiat (exclusivité Opcalia).

Dans les mois qui viennent, Opcalia intensifiera ses actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées, notamment en déployant l'offre de service Thandem au sein des organismes de formation. Par ailleurs, Opcalia et l'Agefiph poursuivront le lancement d'études sectorielles sur le handicap, notamment dans les secteurs de l'aérien et des services aux transports, de l'habillement, de la maroquinerie, du textile et de la chaussure.

Vous souhaitez en savoir + ?

Téléchargez [le communiqué de presse](#)

A LIRE AUSSI : FACILITER L'INTÉGRATION D'UN SALARIÉ HANDICAPÉ

ALLER PLUS LOIN : CONSULTEZ LE SITE DE L'AGEFIPH